



**MARDI 20 NOVEMBRE
SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**

**Allocution de Monsieur Jacques PELISSARD,
Président de l'Association des maires de France**

Monsieur le Président de la République,

Mes premiers mots seront pour vous remercier et vous dire combien les maires sont honorés de votre présence cet après-midi.

Dans l'histoire centenaire de l'AMF, vous êtes le premier président de la République à venir nous délivrer votre message dès la première année de votre mandat, et permettez nous d'y voir un signe de la considération que vous nous portez.

Il est vrai que vous êtes un habitué de nos congrès. Deux fois, vous vous êtes exprimé à notre tribune en tant que Ministre de l'Intérieur. Vous aviez même conclu l'année dernière avec humour : « l'année prochaine je ne sais pas à quel titre vous m'inviterez, mais promets-moi, Jacques, invite moi. »

C'est donc aujourd'hui le garant des valeurs de notre République que nous recevons, accompagné des membres du gouvernement que je remercie de leur présence et de leur participation à nos travaux.

Je voudrais également me tourner vers Bertrand Delanoë qui, une fois de plus, nous accueille avec chaleur et amitié dans notre capitale. Au nom de tous, je l'en remercie.

Bienvenue à vous, chers collègues maires et présidents de communautés de métropole et d'outre-mer qui avez bravé efficacement les perturbations du secteur des transports provoquées par une vision égoïste du service public.

Bienvenue à notre 90^{ème} congrès qui est un congrès tout à fait exceptionnel puisqu'il célèbre le centenaire de notre association.

Il nous donne l'occasion de constater à quel point les maires ont accompagné et anticipé les mutations de notre société et de mesurer le formidable potentiel de créativité qui nous anime.

Au fil des années, perdure également ce visage du maire médiateur, fédérateur, entrepreneur, gestionnaire d'un patrimoine commun.

Le Maire est le grand horloger de la vie locale, au service d'une cité, grande ou petite, qu'il aime et dont il est fier. « J'aime la ville de Lyon, disait Edouard Herriot, comme on aime un être vivant ».

Le maire est bien celui qui sent vivre sa commune. Sa capacité d'écoute, son engagement total et permanent, répondent à l'attente de ses concitoyens. 83 % des habitants font confiance à leur maire.

Dans une société qui s'est mondialisée il est essentiel de préserver des espaces de cohésion sociale : ces espaces, ce sont nos communes. Il est indispensable de faire vivre dans la population un réel sentiment d'appartenance à une communauté humaine ancrée dans la tradition, l'histoire, mais aussi porteuse de projets d'avenir.

Face à ces projets, nos concitoyens sont demandeurs d'une information transparente et d'une réelle participation aux grands enjeux de nos politiques publiques. Nous avons compris depuis bien longtemps que la participation des habitants peut transformer des

projets techniquement adaptés en décisions socialement acceptées.

C'est pourquoi, mes chers collègues, il nous faut toujours plus organiser dans nos communes une concertation dynamique et efficace qui permet l'enrichissement des projets mais aussi leur appropriation par la population. Il nous faut assurer un dialogue ouvert et régulier avec les associations, les entreprises, et la société civile. Mais après le temps de la concertation vient le temps de la décision : il est politique. Nous sommes élus pour décider dans une vision d'intérêt général. Cela s'appelle la démocratie.

Les maires sont des acteurs exigeants de la démocratie locale. Les maires sont les porteurs de projets de territoire nécessaires au développement de nos communes, à la qualité de vie des habitants.

Les collectivités locales réalisent d'ailleurs 72 % de l'investissement public.

Les maires ne sont pas des immobilistes. Ils savent que tout change, que tout évolue. Les maires sont prêts à être les acteurs d'une nécessaire modernisation.

Pour les communes et intercommunalités, quels peuvent donc être les axes majeurs de cette modernisation ?

Eh bien c'est :

- Plus d'autonomie en matière de finances locales,
- Plus de confiance pour mener à bien le grand chantier du développement durable,
- Plus de liberté dans l'organisation institutionnelle locale.

Plus d'autonomie en matière de finances locales :

Nous savons tous, mes chers collègues, que la France doit mettre de l'ordre dans ses finances publiques. Mais l'ordre ne peut être admis que s'il est équitable.

Est-il équitable que des normes réglementaires, professionnelles ou même sportives viennent peser sur nos budgets de façon non choisie, non prévue et non maîtrisée ?

Est-il équitable que l'on fasse supporter aux contribuables des communes des charges inhérentes au rôle du maire en tant qu'agent de l'Etat, des charges induites par des politiques nationales décidées par l'Etat ? Certainement pas ! Mais au-delà de ces condamnations ponctuelles, il nous faut avoir une vision globale.

Nous savons tous que la baisse de l'endettement public est une impérieuse obligation quand bien même celui

des collectivités territoriales ne représente que 10 % de la dette publique et finance seulement des investissements.

Nous savons tous que le dispositif des dotations financières de l'Etat, sédimentées depuis des décennies, est à bout de souffle. Certes, pour 2008, et l'AMF s'est battue pour cela, la DGF qui finance tout à la fois la dotation forfaitaire, l'intercommunalité et la péréquation, restera indexée sur l'inflation et 50 % de la croissance du PIB, mais c'est en amputant d'autres fonds et en particulier la DCTP.

Nous savons tous que notre fiscalité locale est obsolète, que ses bases sont archaïques, n'ayant pas été révisées de façon générale depuis 1961 pour le foncier non bâti et depuis 1970 pour le foncier bâti.

Nous savons tous que d'exonérations fiscales en dégrèvements, l'Etat est devenu le premier contribuable de la fiscalité locale, prenant à sa charge le tiers de celle-ci.

Il nous faut donc rénover en profondeur l'architecture d'ensemble des rapports financiers et fiscaux entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est à cette réforme globale que l'AMF, l'ADF et l'ARF ont réfléchi, d'abord ensemble, pour harmoniser la position des collectivités territoriales.

Puis nous avons saisi le conseil économique et social qui a rendu son rapport le 12 décembre 2006. Nous avons travaillé en raisonnant à produit fiscal constant et en écartant toute idée d'un transfert de charges des entreprises sur les ménages.

Nous voulons un système fiscal lisible par les citoyens qui permette aux élus de chaque niveau de collectivité d'être responsables de leurs choix et de leur politique. Nous voulons une fiscalité locale plus juste, plus moderne, avec des bases plus larges que celles d'aujourd'hui.

Nous voulons également conserver un lien financier avec l'Etat à travers une dotation qui permette enfin d'alimenter efficacement la nécessaire péréquation. Aujourd'hui, c'est avec l'Etat, en partenariat étroit avec lui, qu'il convient de lancer un véritable « Grenelle de la fiscalité locale » : le lieu de dialogue existe, c'est la conférence nationale des exécutifs que nous demandions depuis longtemps. Votre Gouvernement, Monsieur le Président, l'a mis en place le 4 octobre dernier sous la présidence du Premier ministre et elle regroupe l'ensemble des représentants des élus territoriaux.

Les pistes de réflexion ont été dégagées par les rapports Valletoux, Richard et Lambert qui s'avèrent d'ailleurs souvent complémentaires.

La volonté d'avancer, de relever ce défi collectif, Monsieur le Président, je puis vous l'affirmer, cette volonté nous l'avons.

Plus de confiance pour mener à bien le grand chantier du développement durable.

Les maires sont les fantassins du développement durable. Nous avons applaudi à votre volonté de vous saisir de cette question en réunissant autour d'une table tous les acteurs du développement durable et en particulier ceux qui n'avaient pas l'habitude de discuter ensemble. L'AMF a participé à toutes les étapes du Grenelle de l'environnement, aux débats régionaux, à la table ronde finale.

En matière d'environnement, les maires ont un bilan. Au cours des 15 dernières années, nous avons fait la preuve que nous pouvions mener des politiques ambitieuses et mobiliser des financements novateurs, par exemple en matière de gestion des déchets, moderniser nos réseaux d'assainissement et de distribution d'eau. Nous avons lancé des politiques pionnières dans le domaine des énergies alternatives, organisé des plans de déplacement, protégé notre cadre de vie.

L'AMF quant à elle, a été le moteur de l'évolution législative en matière de gestion des déchets, en matière énergétique : chauffage urbain, biocarburant...

Les maires ont aussi des projets.

Les maires sont conscients des risques : réchauffement climatique, disparition de la biodiversité, raréfaction des ressources naturelles. Conscientes de ces enjeux, des communes pionnières ont déjà mis en place des agendas 21 locaux, des plans climat-énergie, afin d'apporter une réponse cohérente à un problème global.

L'AMF a souhaité fédérer toutes les initiatives locales et a élaboré une charte des maires pour l'environnement, fondée sur des propositions simples, efficaces, adaptables à toutes les communes, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique. En nous inscrivant dans la démarche de cette charte nous affirmerons l'exemplarité de nos communes, notre rôle d'impulsion et de diffusion des bonnes pratiques au niveau local.

Les maires ont des inquiétudes. Je dois vous le dire Monsieur le Président, nous serons très vigilants sur plusieurs points :

Toute mesure nouvelle dont le coût serait supporté par les communes devra faire préalablement l'objet d'une étude d'impact financier.

S'agissant du transfert envisagé de l'urbanisme, de la voirie et du stationnement aux intercommunalités ou encore l'obligation de mettre en place une facturation incitative pour la gestion des déchets, nous sommes très réticents.

Nous pensons, et vous avez vous-même été maire, que les plans d'urbanisme doivent être adaptés aux réalités locales et au contexte social et géographique de chaque commune.

Nous pensons que la police de la circulation doit continuer à relever du maire.

Nous savons aussi que la facturation des ordures ménagères en fonction du poids des déchets peut être un outil de financement adapté à certains territoires mais sa généralisation serait irréaliste et irréalisable en habitat collectif. Et cela concerne plus de 80 % de la population !

Pour relever le grand défi de la protection de notre environnement, Monsieur le Président, les maires sont à vos côtés. Nous sommes prêts à aller encore plus loin, à continuer à prendre notre part dès lors que l'Etat nous fera confiance.

Enfin, nous demandons plus de liberté dans l'organisation institutionnelle locale

Je voudrais réaffirmer un certain nombre de principes auxquels nous sommes fondamentalement attachés.

Depuis les lois de 1992, 1999 et 2004 l'intercommunalité à fiscalité propre n'a cessé de progresser pour permettre le développement de nos territoires, pour répondre aux besoins émergents des populations. Je pense aux médiathèques intercommunales, aux crèches, aux équipements sportifs...

La mutualisation des équipements et des ressources humaines entre communes et communautés permet la rationalisation et l'efficacité de la dépense publique. Ce dispositif, rendu possible par la loi du 13 août 2004, est aujourd'hui menacé par la Commission européenne qui prétend imposer l'application du code des marchés publics aux mises à disposition de services entre communes et intercommunalités.

Nous nous réjouissons, Monsieur le Président, de votre position très ferme face aux injonctions de la Commission européenne. Les mises à disposition de services entre communes et communautés relèvent d'une mesure d'organisation et de rationalisation interne qui est, en effet, sans incidence sur le fonctionnement du marché intérieur.

Et toujours dans cette perspective de mutualisation, il nous semble nécessaire d'assouplir le principe d'exclusivité et de prévoir la possibilité de conventions entre communes et communautés pour la gestion des compétences partagées, qu'il s'agisse d'aménagement, de développement durable, ou encore de cohésion sociale ou de politique de la ville.

Le socle local constitué des communes et des communautés doit pouvoir s'organiser librement dans le respect des principes de subsidiarité et de solidarité. Les communes et les intercommunalités doivent pouvoir définir librement l'intérêt communautaire des compétences transférées, sans encourir un contrôle de légalité formel et maximaliste.

Monsieur le Président, pour l'immense majorité des maires de France, seule la commune doit détenir une compétence générale.

Les communautés doivent rester des établissements publics soumis au principe de spécialité, les délégués à l'intercommunalité devant être l'émanation de chaque conseil municipal de chaque commune.

Chers collègues, de nombreux sujets pourraient encore être abordés.

A titre d'exemples :

l'AMF restera vigilante sur le financement des écoles privées en réaffirmant l'accord que nous avons obtenu de l'Etat et de l'enseignement catholique : une commune qui dispose de son école publique n'est pas obligée de participer aux dépenses de scolarisation d'un enfant dans une école extérieure, qu'elle soit publique ou privée.

L'AMF prendra toute sa part aux négociations nationales relatives à la politique salariale et à l'emploi public territorial.

L'AMF restera attentive à la présence des services publics en milieu rural en application de la charte. J'ai

d'ailleurs signé hier avec l'Etat et La Poste la convention tripartite qui permettra aux élus des Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale de disposer chaque année d'un fonds de 20 millions d'euros pour décider de la modernisation des bureaux de poste dans les zones prioritaires – zones rurales et zones urbaines sensibles.

Monsieur le Président de la République, vous voulez à juste raison réformer l'Etat pour le rendre plus performant dans la compétition mondiale en préservant nos valeurs de solidarité.

Vous voulez l'efficacité de la dépense publique. Pour y parvenir, je vous propose que l'Etat fasse confiance aux élus locaux. Qu'il les considère comme des acteurs majeurs de l'évolution et de la modernisation de la société française.

Et, Monsieur le Président, permettez-moi de le dire, non pas à vous qui en êtes, j'en suis persuadé, convaincu, mais à l'appareil d'Etat, à la haute administration française :

N'ayez pas peur des initiatives, du volontarisme des communes. Faites confiance aux communes et intercommunalités, faites confiance aux maires et aux élus locaux.

Les communes et les communautés doivent être en effet les pierres angulaires d'un nouveau pacte républicain.

Passons, entre collectivités locales et Puissance publique, d'une pratique trop souvent marquée par la défiance à une culture de la confiance.

Je voudrais affirmer notre conviction profonde : Les rapports entre l'Etat et les collectivités locales ont évolué et nous sommes désormais au temps de la coopération et des politiques partagées. Cela signifie autonomie fiscale, libertés locales, véritable concertation sur tous les projets pouvant avoir une répercussion juridique ou financière sur nos collectivités. Nous tous ici présents savons être des partenaires loyaux de l'Etat dans la diversité de nos convictions, dès lors que nous nous sentons soutenus et compris. Compris par nos concitoyens, mais aussi compris par l'Etat.

Vive la République

Vivent les maires de France !